



PREFECTURE DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Arrêté n° 2006 / DRASS / 355

Modifiant l'arrêté n°2006/DRASS/02 portant établissement de la liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique pour les départements de la région Pays de la Loire

**Le Préfet de la région Pays de la Loire,
Préfet de la Loire Atlantique,**

- VU** le Code de la Santé Publique, Partie législative : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments, articles L. 1321-1 à L. 1321-10 ;
- VU** le Code de la Santé Publique, Partie réglementaire : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments, Section I « Eaux destinées à la consommation humaine, articles R. 1321-1 à R. 1321-14 ;
- VU** l'arrêté du 31 août 1993 relatif aux modalités de désignation et de consultation des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique ;
- VU** l'arrêté du 26 juillet 2002 relatif à la constitution des dossiers mentionnés aux articles 5, 10, 28 et 44 du décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 concernant les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles ;
- VU** la circulaire du 24 juillet 1990 relative à la mise en place des périmètres de protection des points d'eau destinée à la consommation humaine ;
- VU** la circulaire DGS/VS/4/93/24 du 5 avril 1994 relative aux modalités de désignation et de consultation des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique ;
- VU** la circulaire DGS/SD7A/2005/59 du 31 janvier 2005 relative à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action départemental de protection des captages servant à la production d'eau destinée à la consommation humaine ainsi qu'aux moyens des DDASS et DRASS dans le domaine de l'eau nécessaires pour effectuer ce plan
- VU** l'arrêté préfectoral n°94/DRASS/1933 du 10 octobre 1994 portant création d'une commission régionale d'agrément ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2005/DRASS/357 du 8 juillet 2005 ouvrant appel à candidature pour la désignation des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique pour les départements de la région Pays de la Loire ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2006/DRASS/02 du 9 janvier 2006 portant établissement de la liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique pour les départements de la région Pays de la Loire ;
- VU** l'avis émis par la commission régionale d'agrément lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2005, sur les propositions des Préfets de départements ;
- VU** le courrier en date du 26 mai 2006 de Monsieur Jean CARRE ;

CONSIDERANT que M. Jean CARRE, par son courrier du 26 mai 2006, demande sa radiation de la liste des hydrogéologues agréés dans le département de la Mayenne ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur régional des affaires sanitaires et sociales ;

arrête :

ARTICLE 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêt préfectoral n°2006/DRASS/02 du 9 janvier 2006 portant établissement de la liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique pour les départements de la région Pays de la Loire est abrogé à compter de la date de publication du présent arrêté. Il est remplacé par l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 2

La liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique pour les départements des Pays de la Loire est établie comme suit :

Loire-Atlantique

M. ALIX Yves	Coordonnateur titulaire :	M. ALIX Yves
M. PLIHON Gabriel	Coordonnateur suppléant :	M. PLIHON Gabriel
M. BALE Pascal		
M. OUARY David		
M. BARDY Philippe		
M. SUIRE Patrick		

Maine et Loire

M. BROSSE Romain	Coordonnateur titulaire :	M. BROSSE Romain
M. MOGUEDET Gérard	Coordonnateur suppléant :	M. MOGUEDET Gérard
M. ARNAULT Patrice		
M. MONDAIN Paul-Henri		
M. BARDY Philippe		
M. GOMEZ Eric		

Mayenne

M. PLIHON Gabriel	Coordonnateur titulaire :	M. PLIHON Gabriel
M. BALE Pascal		
M. BARDY Philippe		
M. PIVETTE Bernard		
M. QUETE Yves		

Sarthe

M. MARY Guy	Coordonnateur titulaire :	M. MARY Guy
M. LAURENT François	Coordonnateur suppléant :	M. LAURENT François
M. GEORGET Yvon		
M. BOUTON Pascal		
M. ARNAULT Patrice		

Vendée

M. FAISSOLE Frédéric

M. ALIX Yves

M. BOUTON Pascal

M. GOMEZ Eric

M. LE BIDEAU Laurent

M. SUIRE Patrick

Coordonnateur titulaire :

M. FAISSOLE Frédéric

Coordonnateur suppléant :

M. ALIX Yves

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des Actes administratifs de chaque Préfecture de département et de la Préfecture de région.

ARTICLE 4

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, les Préfets des départements de Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée, le Secrétaire Général de la Préfecture de Loire-Atlantique, le Directeur Régional et les Directeurs Départementaux des Affaires Sanitaires et Sociales de la Région Pays de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 25 JUN. 2006

Le Préfet,

POUR LE PREFET
DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
et par délégation **PAR INTERIM**

Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales

Le chargé de mission
Maïnos BOLTE